

NATIONS UNIES  
ASSEMBLEE  
GENERALE



Distr.  
GENERALE  
A/C.5/35/84  
1er décembre 1980  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS



Trente-cinquième session  
CINQUIEME COMMISSION  
Points 91 et 12 de l'ordre du jour

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1980-1981

SITUATION DES REFUGIES AU SOUDAN

Incidences administratives et financières du projet de résolution publié  
sous la cote A/C.3/35/L.46/Rev.1

Etat présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153  
du règlement intérieur de l'Assemblée générale

1. A sa 62ème séance, le 19 novembre 1980, la Troisième Commission a adopté le projet de résolution publié sous la cote A/C.3/35/L.46/Rev.1. Elle avait été saisie d'un état de ses incidences financières (A/C.3/35/L.63).
2. Aux termes de ce projet de résolution, l'Assemblée générale, entre autres dispositions, prierait le Secrétaire général, agissant en coopération avec le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, d'envoyer d'urgence des missions complémentaires pour effectuer des études de faisabilité en vue de renforcer la capacité du gouvernement de poursuivre des stratégies efficaces par rapport au coût et de prévoir et implanter de nouvelles colonies dans le cadre du développement rural et urbain général, sur la base des recommandations de la mission interinstitutions.
3. Le rapport de la mission interinstitutions a identifié sept secteurs dans lesquels des missions de faisabilité seraient nécessaires (A/35/410, tableau 6, p. 37). Il n'est pas possible à ce stade de déterminer la portée de chaque mission; il est toutefois raisonnable de présumer que certaines pourraient être combinées.
4. En partant de cette hypothèse, on prévoit que le cabinet du Secrétaire général organiserait trois des missions à entreprendre; chacune d'elles serait composée de trois experts et nécessiterait un séjour de dix jours sur le terrain, les dépenses s'établissant comme suit :

	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
Honoraires des consultants	6 700	
Frais de voyage	4 200	
Indemnités de subsistance	<u>3 000</u>	
Total partiel		13 900
Total pour les trois missions		<u>41 700</u>

5. Les autres missions, dont le nombre reste à déterminer, seront organisées par le Bureau du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. On prévoit que le coût de ces missions, dont l'ordre de grandeur sera le même que celui des missions indiquées ci-dessus, serait financé à l'aide des ressources dont dispose le Haut Commissaire.

6. En conséquence, si le projet de résolution A/C.3/35/L.46/Rev.1 était adopté par l'Assemblée générale, il faudrait ouvrir à présent les crédits additionnels ci-après au budget-programme de l'exercice biennal 1980-1981 :

<u>Chapitre premier</u>	<u>Dollars</u>
Honoraires des consultants	20 100
Frais de voyage et indemnités de subsistance	<u>21 600</u>
Total	<u><u>41 700</u></u>

-----